



Sécurité des agents des routes de l'Etat

Où l'on avance sur des sujets de fond : formation et innovation

► RAPPEL DES EPISODES

Le plan de prévention renforcé des risques routiers en intervention a été complété lors de la formation spécialisée ministérielle extraordinaire du 11 décembre 2025, en présence du ministre.

Ce comité de suivi est le suivi concret de ce plan de prévention. Deux séances ont déjà eu lieu (zone tampon, interventions sur BAU, analyse et enquêtes sur accidents) → voir le dernier compte-rendu ICI

► LES ÉLÉMENTS DISCUTÉS LORS DE CETTE SÉANCE

- ◆ Bilan des accidents en intervention pour ce début d'année
- ◆ Politique de formation renforcée sur la prévention des risques liés aux interventions sous circulation
- ◆ Formalisation du processus d'innovation

► OBSERVATOIRE DES ACCIDENTS

Une année 2026 avec de nombreux accidents, pour l'instant heureusement majoritairement matériels.

Mais cette année, à la suite d'une année 2025 meurtrière, nous inquiète !

AGENTS DES ROUTES DE L'ÉTAT :
POUR LA RECONNAISSANCE DU SERVICE ACTIF
POUR UN VRAI PLAN DE PRÉVENTION
HALTE AU BLA-BLA, PLACE AUX RESULTATS !!!

SECURITE • ACCIDENTS • PREVENTION
MATERIEL VETUSTE • MANQUE DE MOYENS
EXPOSITION AU DANGER • URGENCE
ECOUTE DU TERRAIN • EFFECTIFS
INNOVATION MATERIELLE • PENIBILITE
TRAVAIL DE NUIT • RECONNAISSANCE
SERVICE ACTIF
PROMOTION A TITRE POSTHUME

► POLITIQUE DE FORMATION RENFORCÉE SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX INTERVENTIONS SOUS CIRCULATION

Un projet de rapport précisant la politique de formation “Quapodes” est présenté.

Cette formalisation était nécessaire et attendue depuis le démarrage des discussions sur le plan de prévention.

Le document recadre la formation globalement, par groupes de métiers avec les modules nécessaires, théoriques et pratiques. Il remet bien en avant la nécessité de **grader** les formations pratiques, et l'importance du **compagnonnage**.

FO salue le document mais demande si le **recyclage** de 5 ans est pertinent pour tous les groupes définis. En effet, certains groupes pratiquent quasi quotidiennement les consignes quand d'autres ne le pratiquent qu'épisodiquement. FO pose également la question des minimas requis pour être **formateur interne**.

Le CVRH pilote envisage d'intégrer à ces formations, plus tard, des modules gestes et postures.

► FORMALISATION DU PROCESSUS D'INNOVATION



Le sujet de l'innovation a été également évoqué par FO dès le démarrage des discussions sur le PPMR. Le sujet est prégnant car chaque DIR déclenchait ses expérimentations sans vision globale nationale (ou au moins du côté des représentants des personnels).

Mais faute de temps, les documents et la nouvelle procédure n'ont pu être présentées ce jour.

RDV très vite !

POUR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOS REPRÉSENTANTS LOCAUX OU [ICI](#).



INFORMEZ VOUS EN HMI, EN AG

